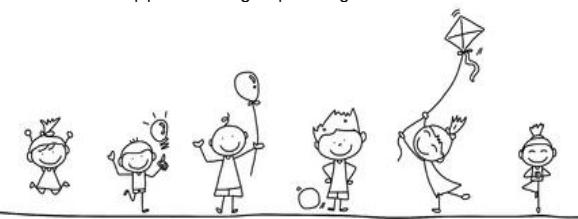


Mission éducative

Assurer un endroit éducatif, sécuritaire, dynamique et chaleureux. Notre souci est de développer les valeurs suivantes : l'amitié, le respect de tous, le souci de la qualité, l'entraide, la coopération, l'autonomie et la créativité. C'est un service communautaire et un soutien à la famille en complémentarité avec le projet éducatif de l'école. Le programme d'activités est axé sur les relations sociales et favorise les apprentissages par le jeu.



La clientèle

Tous les enfants fréquentant nos écoles peuvent bénéficier du service de garde. Deux types de clientèles sont possibles :

- 1) Pour être considéré comme régulier, l'enfant doit fréquenter le service de garde un minimum de 3 jours par semaine à raison de 2 périodes par jour (matin, midi, fin de journée)
- 2) Pour être considéré comme sporadique, l'enfant doit fréquenter le service de garde pour un temps moindre que le temps minimum requis au statut régulier.

Vêtements de rechange

L'élève de maternelle 4 et 5 ans doit avoir des vêtements de rechange dans un sac identifié à son nom au service de garde.

La fiche d'inscription

Une fiche d'inscription identifiée au nom de l'enfant doit être dûment remplie et signée par le parent utilisateur que l'inscription soit régulière ou sporadique. Cette fiche comporte tous les renseignements relatifs à l'élève et est exigée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour les enfants en garde partagée, chaque parent utilisateur complète une fiche d'inscription et la facturation est faite au parent utilisateur. L'inscription pourra être régulière ou sporadique selon les besoins des parents.



Tarification

❖ Élève 3-5 jours : 9,70 \$/jour*

❖ Élève 2 jours : 9,70 \$/jour*

❖ Élève 1 jour : 9,70\$/jour*

❖ Journée pédagogique : 16,55 \$/jour pour tous*

❖ Selon les activités prévues lors des journées pédagogiques, il peut vous être suggéré de débourser un montant supplémentaire.

*Le coût des frais de garde peut être revu à la hausse ou à la baisse selon les exigences du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les journées autres que celles inscrites sur la fiche d'inscription seront facturées en surplus.

L'HORAIRE DE FRÉQUENTATION N'EST PAS VARIABLE.

Horaire et heures d'ouverture

Le service de garde est ouvert de la première à la dernière journée de classe ainsi que lors des journées pédagogiques à l'intérieur du calendrier scolaire. L'ouverture du service de garde lors des PE de la rentrée et de fin d'année dépend du nombre d'inscriptions à ces journées.

Heures d'ouverture et de fermeture lors des jours de classe :

- Matin de 7h30 à 8h25
- Période du dîner selon l'horaire de l'école
- Après les heures de classe jusqu'à 17h30
- Journées pédagogiques de 7h30 à 17h30

Tout retard après 17 h 30 entraînera des frais supplémentaires. Pour chaque 15 minutes de retard, 8,00 \$ vous seront facturés en surplus (ex. : 17 h 30 à 17 h 45 = 8,00\$ par enfant et ainsi de suite à chaque 15 minutes). Cette mesure s'applique autant pour les jours de classe que pour les journées pédagogiques.

Journées pédagogiques

L'horaire des activités est envoyé deux semaines à l'avance et la réponse doit obligatoirement être retournée dans le délai demandé afin d'y inscrire votre enfant. Chacune de ces journées est préparée selon une thématique précise incluant des activités ludiques et éducatives.

Un minimum de 6 élèves doit être inscrits et présents afin que le service de garde soit ouvert lors d'une journée pédagogique. De plus, le ratio maximum étant de 20 élèves par éducatrice, il est possible que ce maximum ne puisse être dépassé lors de certaines journées pédagogiques s'il y a manque de personnel.

Absences

Si l'enfant ne se présente pas une journée pour laquelle il est inscrit, le parent doit obligatoirement prévenir le service : au 819 629-8014 ou par courriel à martine.marseille@csslt.gouv.qc.ca. Les frais de garde sont maintenus si la présence de l'enfant est prévue.



Maladie

L'enfant présentant un des symptômes suivants ne doit pas se présenter au service de garde :

- ❖ Vomissements répétés;
- ❖ Diarrhée importante ou répétée;
- ❖ Éruptions de rougeurs et de plaques non-diagnostiquées;
- ❖ Fièvre (38.5 °C ou 101 °F);
- ❖ Tout autre symptôme rendant sa présence au service de garde risquée pour la santé des autres enfants.

Les frais de garde pour les absences maladiées de 2 jours et moins seront maintenus. Si la maladie se poursuit plus de 2 jours, les journées suivantes seront créditées sur présentation d'un billet médical.

Collations permises

Fruits, légumes, fromage, yogourt, barre tendre aux fruits, craquelins, compote ou salade de fruits, muffin santé.

Le chocolat sous toutes ses formes n'est pas accepté.

Modification de statut ou annulation d'un contrat

En cours d'année, un contrat de service peut être modifié ou annulé. Un préavis de dix jours ouvrables devra être respecté à compter de la date de signature du formulaire : « Modification de contrat » ou « Annulation de contrat ».

La modification ou l'annulation prendra effet après ces dix jours et tout solde au compte devra être entièrement payé.



Règles de vie au service de garde

Les règles de vie du service de garde sont les mêmes que celles de l'école et sont appliquées de la même façon.

Pour toutes questions ou commentaires, vous pouvez contacter la technicienne du service de garde en composant le

819 629 8014 ou par courriel à martine.marseille@csslt.gouv.qc.ca

Le document de la régie interne du service de garde Étoile-du-Nord est disponible sur demande.

Facturation et états de compte

Les états de compte sont remis à l'élève ou envoyés par courriel aux deux semaines.

Les frais de garde sont payables au plus tard à la fin du mois courant. Le paiement peut être fait par paiement direct, par virement préautorisé ou par chèque au nom du Centre de services scolaire Lac Témiscamingue (CSSLT)

Des frais additionnels de 15,00 \$ seront facturés pour tout chèque retourné.

Reçus pour fin d'impôt

Le service de garde doit émettre, avant le 1^{er} mars de chaque année, des reçus pour fin d'impôt aux parents qui ont payé des frais de garde pour l'année précédente. Il est important que ces frais soient entièrement payés avant le 1^{er} janvier.



Annulation de transport scolaire ou fermeture d'école

Pour les deux premières journées d'annulation du transport scolaire, celles-ci deviendront des journées pédagogiques et le service de garde sera ouvert de 7 h 30 à 17 h 30. Seuls les élèves inscrits au service de garde pourront être présents et seulement ceux-ci seront facturés pour la journée.

Dans le cas d'une troisième journée d'annulation, les élèves pourront aller en classe et le service de garde sera ouvert aux heures normales d'ouverture. Tous les élèves inscrits lors de ces journées seront facturés si leur présence est prévue selon la fiche d'inscription étant donné que l'école est ouverte.

Lors de fermeture d'école, le service de garde est également fermé et aucun membre du personnel n'est présent. La journée de fermeture ne sera donc pas facturée même si la présence de l'élève est prévue.

Départ en fin de journée

Seules les personnes mentionnées dans la fiche d'inscription seront autorisées à quitter le service de garde avec l'enfant; il ne pourra pas quitter avec une personne non autorisée sauf si vous en avisez le service de garde par écrit ou par téléphone.

Pour autoriser l'élève à quitter le service de garde seul, vous devrez compléter et signer le formulaire « Autorisation de départ ». À compter de l'heure de départ indiquée, l'élève ne sera plus sous la responsabilité du service de garde.

Service de garde Étoile-du-Nord



12, rue Beauséjour

NDDN (Québec) JOZ 3B0

2025-2026